

**RECTORAT
DPATE 1**
2025-2026 / n°

Affaire suivie par :
Stéphanie SUZANNE
Tél : 02 62 48 13 00
Mél : stephanie.suzanne@ac-reunion.fr

24 Avenue Georges Brassens
CS 71003
97743 ST DENIS CEDEX 9

Saint-Denis, le 13 avril 2026

Le Recteur

à

Mesdames, Messieurs
Les attachés d'administration de l'Etat du
rectorat

Objet : Mobilité interne des attachés d'administration de l'État titulaire – rentrée scolaire 2026

Annexes :

- Liste des postes d'attachés d'administration au rectorat et en services académiques
- Formulaire de candidature

La mobilité interne constitue un levier essentiel d'enrichissement des parcours professionnels et d'adaptation des compétences aux besoins des services.

Elle permet de valoriser les compétences acquises et de répondre aux besoins des services académiques.

Dans ce cadre, une campagne de mobilité interne est organisée au titre de la rentrée scolaire 2026 pour les personnels relevant du corps des attachés.

I – Personnels concernés

La présente campagne concerne exclusivement les attachés d'administration de l'État titulaires (AAE et APAE), affectés au rectorat (inclus DRAJES)

Les agents concernés par une mobilité contrainte (réorganisation de service) seront examinés en priorité.

II- Objectif de cette mobilité avancée, et dissociée des autres corps

Afin de tenir compte de l'affectation des stagiaires issus des instituts régionaux d'administration (IRA) prévue au 1er juin 2026, l'académie a fait le choix d'organiser en amont la campagne de mobilité interne des attachés titulaires. Cette organisation vise à garantir la priorité donnée à la mobilité des agents titulaires et à permettre une affectation des stagiaires IRA sur les postes demeurant vacants à l'issue de cette campagne.

II – Déroulement des opérations

L'ensemble des opérations de mobilité concernant les attachés d'administration de l'Etat se déroulera du mercredi 15 avril au mercredi 20 Mai 2026.

	Etapes	Période	Procédure
1	Formulation des vœux	Du mercredi 15 avril au vendredi 24 avril 2026	<p>- Les agents souhaitant participer à la mobilité interne sont invités à transmettre le formulaire de candidature complété accompagné d'un CV actualisé à l'adresse suivante : mobilite_interne_aae@ac-reunion.fr</p> <p>- Les agents peuvent formuler jusqu'à 6 vœux, sur des postes vacants ou susceptibles d'être vacants. Les vœux pourront également porter de manière plus large sur un service ou une division.</p>
2	Recueil de l'avis des supérieurs hiérarchiques entrants et sortants	Du lundi 27 avril au jeudi 30 avril 2026	<p>La DPATE sollicite les chefs de division sortants par courriel afin qu'ils émettent un avis sur chaque vœu formulé par l'agent.</p> <p>Cet avis devra être notifié sur le formulaire de candidature de l'agent concerné et renvoyé à la DPATE avant le 30 avril 2026 à l'adresse : mobilite_interne_aae@ac-reunion.fr</p> <p>En cas de refus, un avis motivé devra être porté. Celui-ci sera transmis à Monsieur le Recteur pour décision.</p> <p>Tout avis défavorable devra obligatoirement être motivé.</p>
3	Entretiens avec les responsables hiérarchiques des divisions d'accueil	Du mercredi 6 mai au mercredi 13 mai 2026	<p>La DPATE communique en amont aux chefs de divisions la liste des agents qu'ils devront recevoir en entretien.</p> <p>Les avis devront être notifiés sur le formulaire de candidature des agents concernés et renvoyés à la DPATE à l'issue des entretiens à l'adresse suivante : mobilite_interne_aae@ac-reunion.fr</p> <p>Au plus tard le vendredi 15 mai 2026.</p>
4	Classement des candidatures	Du jeudi 21 au vendredi 22 mai	<p>L'examen des candidatures tiendra compte de l'entretien et de l'adéquation poste/profil.</p> <p>Le barème reste indicatif et peut être écarté par l'autorité académique.</p>
5	Réunion d'harmonisation avec les chefs de division	Le lundi 18 mai 2026	
6	Derniers arbitrages de la gouvernance académique	Le mardi 19 mai 2026	
7	Résultats	Le mercredi 20 mai 2026	Les résultats seront notifiés aux agents par courriel, copie aux chefs de division entrants et sortants.
8	Prise de poste	Mardi 18 août 2026	

III – Cas particulier des agents souhaitant muter en établissements scolaires

Les attachés d'administrations souhaitant quitter le rectorat ou les services académiques pour rejoindre un établissement scolaire sont également invités à compléter le formulaire de candidature, en indiquant dans la colonne « Division » (colonne H) EPLE.

Les agents concernés devront en parallèle formuler leurs vœux précis sur la plateforme AMIA.

Pour le recteur de région académique,
recteur d'académie et par délégation
l'adjointe au secrétaire général de
région académique, secrétaire général
d'académie

Sandrine INGREMEAU